



Monsieur Philippe DE VILLIERS
MPF
4 bis Villa du Mont Tonnerre
75015 PARIS

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

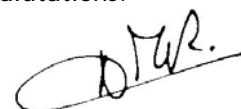
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Madame Arlette LAGUILLER
Lutte Ouvrière
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Paris, le 17 mars 2007

Madame,

Vous êtes candidate à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constitué en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

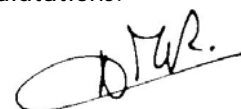
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Madame Dominique VOYNET
Les Verts
6 rue Chaudron
75010 PARIS

Paris, le 17 mars 2007

Madame,

Vous êtes candidate à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

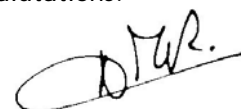
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Monsieur François BAYROU
UDF
133bis, rue de l'Université
75007 PARIS

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

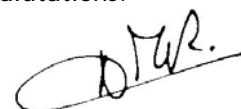
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Frédéric NIHOUS
245 bd de la Paix
BP 87546
64075 PAU CEDEX

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

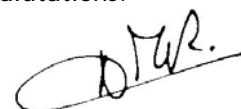
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Monsieur Jean-Marie LE PEN
Front National
4 rue Vauguyon
92210 ST CLOUD

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

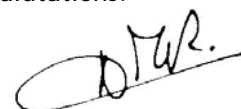
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Monsieur José BOVE

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS - PARENTS - PROFESSIONNELS

15, RUE DU CHAROLAIS 75012 PARIS / TÉL : 01 44 73 85 20

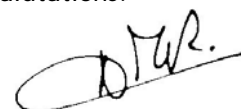
FAX : 01 44 73 85 39 SITE INTERNET : www.acepp.asso.fr

ORGANISME DE FORMATION N° 117 507 333 75 SIRET : 391 981 842 00019

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Madame Marie-George BUFFET
Parti Communiste Français
75, boulevard Vincent Auriol
75013 PARIS

Paris, le 17 mars 2007

Madame,

Vous êtes candidate à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

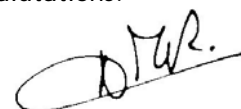
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Monsieur Nicolas SARKOZY
UMP
55, rue La Boétie
75008 PARIS

Paris, le 17 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

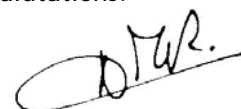
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Monsieur Olivier BESANCENOT
LCR
2, rue Richard-Lenoir
93100 MONTREUIL-sous-Bois

Paris, le 20 mars 2007

Monsieur,

Vous êtes candidat à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

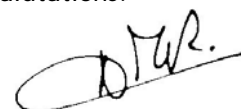
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr



Madame Ségolène ROYAL
Désir d'Avenir
38-40, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS

Paris, le 17 mars 2007

Madame,

Vous êtes candidate à la Présidence de la République et, de ce fait, nous nous permettons de vous soumettre un certain nombre de questions que notre mouvement associatif se pose sur l'évolution de la garde des enfants de moins de 6 ans.

Notre mouvement rassemble principalement les crèches parentales, créées pour les premières dans les années 1970, et reconnues depuis 1980. Il défend dès sa création les valeurs de la parentalité, de la coopération entre les parents et les professionnels pour l'éducation des enfants, de la prise en charge par les citoyens que sont les parents à prendre et mener des initiatives... De ce fait, nous contribuons à élever le jeune parent au niveau de citoyen de sa cité, créateur de lien social dans son entourage par la relation évidente qui se tisse entre les familles d'un lieu d'accueil des jeunes enfants.

- L'ACEPP rassemble près de 1000 lieux d'accueil collectif de la petite enfance associatifs, dont l'implication des parents est inscrite dans le projet de la structure. Elle est constituée en réseau d'associations départementales ou régionales, au nombre de 35 environ, qui regroupe plus de 40 000 familles et emploie près de 7 500 salariés, ce qui représente un chiffre annuel de plus de 300 millions d'euros.
- Nous sommes le mouvement associatif de la Petite Enfance le plus important en France et nous sommes reliés à d'autres mouvements similaires en Europe, de taille plus modeste pour la plupart.
- Nous représentons près de 10 % des places d'accueil collectif.

Nous souhaitons aujourd'hui, à l'heure où les français ont à décider collectivement de leur avenir, de les éclairer par quelques questions et par vos réponses à ces questions.

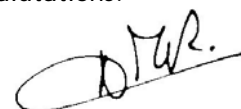
Voici quelques exemples de nos interrogations :

1. La France s'enorgueillit volontiers d'avoir la natalité la plus forte du continent et la deuxième d'Europe. Cette situation, corrélée avec un taux de travail féminin parmi les plus élevés d'Europe, est à mettre au crédit d'une politique familiale conséquente et inscrite dans la durée. **Vous engagez-vous à maintenir cette politique familiale ? Quelles améliorations envisagez-vous ?**
2. La création d'un Service Public de la Petite Enfance, proposé par certains candidats et par le gouvernement actuel, inquiète notre réseau sur son devenir. **Quelle serait alors la place du mouvement associatif dans un tel dispositif ?**
3. La « prestation de service » attribuée par la CNAF n'est pas égale pour un lieu d'accueil municipal, associatif ou parental, ce qui pénalise fortement l'implication des parents dans ces lieux. Cette implication est l'un des vecteurs de la citoyenneté et du maintien du lien social... C'est un plus manifeste et néanmoins, il implique une prestation de la CAF inférieure. **Vous engagez-vous à revaloriser la prestation de service des lieux d'accueil parentaux au même niveau que celle des lieux d'accueil associatif ?**

4. La mise en concurrence au travers de la délégation de service public est inappropriée pour les structures créées à l'initiative de parents. Elle favorise les réseaux à but lucratif ou les grosses associations, enlevant ainsi toute dynamique locale et surtout enlevant toute place aux parents. **Souhaitez-vous entériner cette distorsion de concurrence ?**
5. L'accueil de la Petite Enfance ne poursuivra sa nécessaire évolution que si la **branche Famille maintient l'implication de l'Action Sociale** dans le financement des lieux d'accueils (PSU) et dans leur développement (Contrat Enfance Jeunesse). **Vous engagez-vous à maintenir cette implication et cette politique ?**
6. **Les lieux d'accueil de notre réseau ont été créés pour la très grande majorité d'entre eux, par des initiatives de parents.** Celles-ci ne peuvent se faire que s'il y a une politique forte de soutien. La création de lieux d'accueil émergeant du local, pertinents sur le territoire, donc gage de stabilité et d'efficacité, est l'une des clés de l'augmentation du nombre de places de crèche. Pour mémoire, ces cinq dernières années, une crèche sur deux est créée à l'initiative des parents. **Vous engagez-vous à mettre en place une vraie politique d'aide et de soutien financier à ces initiatives de parents ?**
7. Ces dernières années ont vu une relative croissance des places en crèche, sans atteindre un niveau satisfaisant. La poursuite de cette croissance va maintenant être freinée par un manque de professionnels de la petite enfance. Cette carence va grandissante et met en danger les structures existantes. **Quels nouveaux moyens qualitatifs et quantitatifs pour la formation professionnelle de la Petite Enfance proposez-vous ?**
8. La place des bénévoles (parents des lieux d'accueil, bénévoles des associations départementales et régionales) doit être valorisée par une reconnaissance de leur statut, par une aide à la formation. **Quelles propositions concernant le bénévolat souhaitez-vous mettre en place ?**
9. Le **Conseil des Droits et Devoirs des Familles**, mis en place par la nouvelle loi de "prévention de la délinquance", donne un rôle aux maires qui nous semble inapproprié, parce qu'il conduit à défaire le travail d'action social des professionnels, parce qu'il peut aller jusqu'à mettre en difficulté les professionnels de nos structures à cause du rôle de dénonciation qu'il leur est alloué. **Vous engagez-vous à supprimer ce conseil ou à en modifier les attributions ? Et dans ce dernier cas, quel rôle souhaitez-vous lui donner ?**
10. Le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement et des Parents (REAAP) a été un formidable outil pour le développement de la Parentalité auquel nous avons été associés dès le début. **Comment garantissez-vous la pérennité de ce dispositif dans l'esprit de sa charte, notamment son indépendance par rapport au Contrat de Responsabilité Parentale et au Comité des Droits et Devoirs des Familles ?**
11. Le lien avec l'école est encore très difficile, voire même inexistant dans la plupart des quartiers. Or c'est le meilleur outil pour que les parents puissent se rencontrer, puissent dialoguer avec les professionnels pendant toute la durée de la scolarité de leurs enfants. Ce lien doit être valorisé et il ne doit pas être réduit aux seules expériences de classes passerelles. **Quelles mesures proposez-vous pour rétablir ce lien et faire une véritable place aux parents ?**

Les réponses que vous voudrez bien nous faire, soit par écrit, soit à l'occasion d'une rencontre, seront diffusées à l'ensemble de nos adhérents avant le premier tour des élections présidentielles sur notre site internet www.acepp.asso.fr.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.



Alain MARTIN-RABAUD

Président de l'ACEPP

06 07 80 47 35 - ✉ alain.martin-rabaud@acepp.asso.fr